CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56819** **VALABLE JUSQU'AU** **16/04/2027**

ÉDITÉ LE 24/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Raison sociale : MARCEL ALLEMOZ ENTREPRISE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/03/2004

Capital : 21 677

CHAMPETEL
292 RUE DE LA VALETTE
73120 COURCHEVEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 340308634

Siret : 340 308 634 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0006312 S

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3922801604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3922801604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 79 55 23 70 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
ALLEMOZ CLAUDE CO-GÉRANT / ALLEMOZ YOHANN CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : allemoz.marcel@wanadoo.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 200 601 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	3	28/03/2024
2171	Taille et pose de pierre		28/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 24/03/2026 10:28

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.